

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

Envoyé en préfecture le 20/12/2024 Reçu en préfecture le 20/12/2024 Publié le 23/12/2024

ID: 081-200034049-20241217-DP2024\_111-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2024-111

## Séance du 17 décembre 2024 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le onze décembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC: 36

En exercice: 26

Ayant pris part à la délibération : 30

Présents: Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémi ROUQUETTE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Christiane ENJALBERT, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

<u>Excusés donnant procuration</u>: Monsieur Claude ROQUES donnant procuration à Madame Sylvie BASCOUL, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

<u>Excusés</u>: Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LACROIX.

## <u>Objet de la délibération</u>: Assainissement des eaux usées - Extension du réseau rue de Bagenac à Lombers - Acquisition foncière

Monsieur le Président indique à l'assemblée que dans la perspective de l'extension du réseau d'assainissement rue de Bagenac à Lombers, il s'avère nécessaire d'acquérir l'emprise foncière du futur poste de refoulement. Cette opération constitue l'une des priorités du programme pluriannuel de travaux élaboré dans le cadre de l'actualisation des schémas et zonages d'assainissement communaux approuvée le 27 février 2020.

Il propose donc à l'assemblée que la Communauté de Communes se porte acquéreur de la parcelle cadastrée sous le n° 2027 – section B d'une contenance de 251 m² dont le propriétaire est la SAS MAILLET TP moyennant le prix de 60 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'acquérir ladite parcelle dans les conditions susvisées et à autoriser le Président ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous les actes relatifs à cette vente.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté de Communes Centre **Tam**n La Secrétaire de séance, Véronique LACROIX